

# CONTRAT AMAPP « LES Z'AMIS DU PANIER » Été 2020

## MARAICHER

Lieu de distribution  
Moulin de Chazeu Laizy

L'association a pour objet de **maintenir (et d'inciter à l'installation) les exploitations de proximité pratiquant l'agriculture biologique**, fournissant des produits de qualité, de saison, variés, écologiquement sains et socialement équitables.

**Comment ?** Les consom'acteurs pré-financent une partie des productions et acceptent les aléas auxquels celles-ci sont soumises (et donc l'éventuel report de certaines distributions). En s'engageant par la signature de ce contrat, producteurs et consom'acteurs dépassent le simple rapport commercial : ils deviennent partenaires.

### Contractants

**PRODUCTEUR** : Sébastien CORNEAUX

**CONSOM'ACTEUR** : Nom et prénom : .....

Tél : ..... Portable : ..... E-mail : .....

### Termes du contrat

Le présent contrat est établi pour une durée de **26 semaines**, soit du 4 mai 2020 au 26 octobre 2020 (inclus).

- J'opte pour des paniers à :

- 8 euros** pour .... semaines, soit la somme de ..... euros  
 **13 euros** pour .... semaines, soit la somme de ..... euros  
 **18 euros** pour .... semaines, soit la somme de ..... euros

-

- J'opte pour :

- 6 œufs** à 2,54 € pour .... semaines soit la somme de ..... euros  
 **12 œufs** à 5.08 € pour .... semaines soit la somme de ..... euros

**TOTAL légumes + oeufs = ..... €, soit ..... chèques de ..... €.**

Le paiement des paniers, à la signature du contrat, est fait à l'ordre de Sébastien Corneaux.

Veuillez indiquer au dos des chèques les mois correspondant au paiement.

**Merci d'indiquer ci-dessous vos semaines de présence (X), d'absences (abs) ou de double-panier (2) :**

MAI	4		11		18		25			
JUIN	1		8		15		22		29	
JUILLET	6		13		20		27			
AOÛT	3		10		17		24		31	
SEPTEMBRE	7		14		21		28			
OCTOBRE	5		12		19		26			

La distribution se fera les lundis soirs de **18h30 à 19h30** au moulin de Chazeu à Laizy à l'heure d'été, de 18h à 19h à l'heure d'hiver.

### **Engagements du consomm'acteur :**

- Il s'engage à **assurer au minimum une permanence tous les 2 mois** sur le lieu de distribution pendant la durée du contrat pour aider à la distribution. Un planning des permanences est consultable sur le lieu de distribution.
- Il s'engage à payer à l'avance les paniers par chèque.
- **En cas d'absence**, le consomm'acteur peut faire retirer le panier par une personne de son choix (même non adhérente à l'AMAPP). S'il ne trouve pas de solution pour répondre à cet engagement, il prévient **la tutrice (par texto ou mail perso)**. Cette dernière coordonne les informations et les transmet aux maraîchers. Merci d'anticiper au maximum.

### **Les tuteurs – interlocuteurs entre consomm'acteurs et producteurs**

Le maraîcher est aidé dans l'organisation des distributions par un **tuteur**.

Celui-ci gère les tâches de gestion des contrats, d'organisation des distributions et de représentation des consomm'acteurs.

Il enregistre les contrats, organise les présences aux distributions, centralise les remarques des consomm'acteurs ...

**Si vous avez des questions sur les contrats, si vous ne pouvez pas retirer votre panier, contactez par tél ou mail la tutrice :**

**Françoise HACKER (Fafou) : tél : 06 14 10 74 53 - mail : frhacker06@gmail.com**

### **Le fonctionnement**

Le contrat est établi selon une fréquence hebdomadaire pour une durée de plusieurs semaines.

Le lieu de distribution est au **moulin de Chazeu** à Laizy.

Le contenu du panier est affiché : les légumes, leur variété, leur poids, leur prix, (leur provenance) ...

La distribution est assurée par au moins deux consomm'acteurs, en la présence du producteur.

Les consomm'acteurs viennent avec les récipients (sacs, panier...) nécessaires à la livraison.

### **Qui est le maraîcher ?**

Les légumes qui composent le panier sont produits par :

**Sébastien CORNEAU, Ferme des Z'amis, le Buisson Moineau, RD 61, 71 190 LAIZY - 06 33 53 29 34**

### **Engagements du Maraîcher :**

- Il s'engage à proposer une grande diversité de produits, à privilégier les variétés anciennes et du terroir, et à fournir des produits de qualité, écologiquement sains, en pratiquant les méthodes de l'agriculture biologique (biodiversité, fertilité des sols, production sans engrais chimiques de synthèse ni pesticides, gestion économique de l'eau).
- Il s'engage à produire dans la transparence et à ouvrir son exploitation aux visites des consomm'acteurs de l'Amapp.
- Il s'engage à être présent régulièrement aux distributions, aux jours et aux heures indiquées.
- Il s'engage à prévenir l'AMAPP le plus tôt possible en cas d'annulation de distribution.
- Il s'engage à inviter son tuteur à chaque réunion de producteurs concernant l'AMAPP.
- Il s'engage à tenir compte des remarques faites par les consomm'acteurs tant sur la qualité des produits que sur les variétés proposées.
- Il s'engage dans le cas où il fait appel à des produits qui ne proviennent pas de son exploitation pour la composition des paniers, à informer les consomm'acteurs sur l'origine et la qualité de ces produits.

### **Résiliation**

La résiliation est possible mais sans garantir le remboursement des mensualités restantes.

**Le présent contrat est enregistré si le consomm'acteur et le producteur sont à jour de leurs cotisations à l'AMAPP « Les Z'amis du panier »**

### **Signatures,**

*PRODUCTEUR*

*CONSOM'ACTEUR*